

Centre de recherche médicale "Good Clinical Practice" - Installation en Belgique

Doc	a081012
Date de publication	16/05/1998
Origine	CN
	Expérimentation humaine
	Industrie pharmaceutique
Thèmes	Médicaments
	Publicité et réclame

Envisageant de s'installer en Belgique également, le centre de recherche médicale néerlandais "Good Clinical Practice" (GCP) a adressé des questions à ce sujet à plusieurs Conseils provinciaux et au Conseil national. GCP est un bureau de recherche médicale indépendant qui effectue de la recherche/contrat pour des industries pharmaceutiques et des fabricants de matériel clinique. Les études sont effectuées par des chercheurs locaux spécialement formés (médecins et infirmiers(ères), suivant en principe deux modèles choisis en fonction du lieu de la recherche. Jusqu'à présent, des études ont été réalisées aux Pays-Bas, en Espagne, aux Etats-Unis, en Hongrie et en Roumanie.

Le Conseil national fait parvenir la réponse suivante à "Good Clinical Practice" et en communique copie aux présidents des Conseils provinciaux :

Le Conseil national a examiné, en sa séance du 16 mai 1998, l'objet de votre lettre du 12 janvier 1998 concernant l'activité, en Belgique, du centre de recherche médicale Good Clinical Practice, en rapport avec des essais de médicaments phase II et III. Par la présente, le Conseil vous fait parvenir les remarques suivantes.

Le Conseil national ne peut approuver la procédure décrite qui consiste -après avoir obtenu le consentement des patients en vue de leur participation à un projet de recherche- à les faire référer par leur médecin à une équipe de recherche ayant reçu une formation spécifique pour les suivre pendant la durée de l'essai, et à allouer au médecin référant un dédommagement pécuniaire pour sa contribution à l'étude et en compensation de la perte de revenu découlant du renvoi.

En outre, le Conseil national estime que l'appellation "Good Clinical Practice" est trompeuse et tendancieuse tant vis-à-vis des médecins que des patients, ce qui la rend inacceptable pour le Conseil national.